

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 19 (1914)

Artikel: Le penny d'or de Lutry

Autor: Molin, A. de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PENNY D'OR DE LUTRY



Au mois de mars 1909 fut trouvée à Lutry, au lieu dit « Le Voisinand », une pièce d'or dont voici la description :

¶ **EADWÆARD REX** à l'exergue entre deux cercles. Au centre, croisette.

R. **DE ORY VALDMO** en deux lignes séparées par trois croisettes. En haut, trois points disposés en tierce feuille. En bas, croisette. Poids 5 grammes 25.

Le dessin à la plume exécuté par M. J. Gruaz, assistant au Musée cantonal de Lausanne, rend parfaitement l'aspect de la pièce qui, sauf une perforation destinée à la suspension, est parfaitement conservée et d'une frappe très nette.

A l'occasion de la première vente Ströehlin, qui eut lieu à Genève en novembre 1909, la pièce en question fut présentée par M. J. Gruaz à M. L. Forrer, de la maison Spink and Son à Londres, directeur des enchères. Peu de temps après, M. Forrer me demanda de la lui envoyer en examen à Londres, ce qui fut fait. Soumise par lui à l'appréciation de spécialistes londoniens, elle

souleva des doutes dont M. Forrer me fit part. On trouva en particulier que la tranche laissait à désirer.

Dans ces conditions, il nous paraît nécessaire de donner copie de la lettre de M. Maurice Bujard, député et syndic de Lutry, par l'intermédiaire de qui le penny d'or est entré au médailleur cantonal. Sa lettre répond aux doutes exprimés et fixe les circonstances de la trouvaille.

Lutry, 26 janvier 1910.

Monsieur de Molin, conservateur du Musée cantonal, Lausanne.

Honoré Monsieur,

Votre lettre concernant la monnaie d'or anglaise trouvée à Lutry m'a abasourdi, non pas parce que quelques-uns pensent que cette monnaie est fausse, car à notre époque de truquage on est en droit de se défier de tout, mais bien parce que les conditions dans lesquelles cette trouvaille a été faite mettent à l'abri de tout soupçon de fabrication la pièce rare que je suis heureux de sentir à notre médailleur.

La femme qui l'a trouvée et son mari sont des gens peu instruits qui, encore actuellement, ne se doutent pas de la valeur de leur trouvaille et qui auraient été incapables de trouver le modèle, car il en eût fallu posséder un. Je serais très content si vous pouviez descendre ici ; je vous ferais voir l'état des lieux ; mais en attendant voici quelques mots de réponse à vos diverses questions :

1. Nom de l'inventeur : M. Henry Noverraz.
2. Époque de la trouvaille : Mars 1909.
3. Lieu de la trouvaille : Jardin au nord du *Voisinand*, entre la ligne Lausanne-Saint-Maurice et les derniers bâtiments nord de Lutry.
4. Conditions de la trouvaille : Noverraz a trouvé cette pièce en préparant son jardin ; elle était accompagnée de deux autres pièces, jetons déclarés sans valeur. Chose à noter, ces pièces étaient trouées et paraissaient avoir été enfilées... pourquoi ?

Le propriétaire pense que c'est à la suite d'une réparation faite à sa cave qu'il a transporté ces pièces au jardin avec du mortier provenant de la démolition des murs. La maison où ces pièces ont été trouvées

appartenait autrefois à une très ancienne famille de Lutry, la famille Burnier.

En résumé, la dite monnaie doit avoir été enfouie à la cave ou au jardin Noverraz depuis au moins deux cents ans et si elle a été fabriquée (?), les faussaires ne sont pas de notre époque. L'inventeur a bien prouvé par le faible prix demandé que non seulement il n'était pas numismate, mais qu'il n'avait aucune idée de ce que pouvait valoir la trouvaille.

Recevez, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Maurice BUJARD.

Sans adopter absolument les conjectures de Noverraz, j'ai tenu à citer in-extenso la lettre de M. Bujard, qui fournit au penny d'or de Lutry ses papiers d'origine bien en règle. Après cela, il faudrait réellement une dose de scepticisme peu commune pour admettre que cette pièce puisse être une falsification ancienne ou moderne.

Revenons maintenant à notre penny. Lorsqu'il nous fut apporté, nous n'eûmes, M. J. Gruaz et moi, aucune peine à le déterminer. Le nom d'Édouard indiquait comme pays d'origine l'Angleterre ; l'aspect de la pièce était celui d'un denier carolingien. C'est en effet un denier d'Édouard l'Ancien, roi de Wessex (901-925) que l'on désigne ainsi pour le distinguer d'Édouard II le Martyr et d'Édouard III le Confesseur. Le nom du monétaire *Doruwald* est connu par des pennies d'Alfred le Grand, prédécesseur immédiat d'Édouard l'Ancien.

Comme l'histoire d'Angleterre de cette époque nous est peu familière, un bref résumé paraît ici nécessaire.

En 449, les Bretons en guerre avec les Pictes et les Scotts (Écossais), appellent à leur aide les Saxons, tribu d'origine scandinave établie à ce moment-là le long de la mer du Nord entre l'Elbe et le Weser. Ils fondent les quatre royaumes d'Essex, de Sussex, de Wessex et de Kent.

Cent ans plus tard, en 540, arrivent du Holstein les Angles qui fondent à leur tour trois petits royaumes : Estanglie, Mercie et Northumbrie. Ces sept royaumes forment ensemble ce qu'on appelle l'heptarchie anglo-saxonne qui se maintient tant bien que mal, au milieu de guerres continues, jusqu'au début du neuvième siècle.

A ce moment Egbert réunit sous son sceptre tous ces États (827), et prend le titre de roi d'Angleterre. Fugitif, il avait été élevé à la cour de Charlemagne, ce qui explique pourquoi le monarque anglais s'inspire dès lors des larges deniers carolingiens. Il meurt en 837. Ses fils se partagent le royaume. Alfred le Grand, son petit-fils (871-901), est le personnage principal de la dynastie de Wessex. Il lutte avec succès contre les nouveaux envahisseurs, les Danois, et leur reprend Londres en 894.

Son fils aîné est Édouard l'Ancien, celui qui nous intéresse. Il a à lutter d'abord contre son cousin germain (d'autres disent son frère), Ethewald, qui s'est fait proclamer roi de Northumbrie et fait cause commune avec les Danois.

Ethewald est tué dans une bataille décisive en 905. Édouard bat ensuite les Bretons et les Écossais. Il marie sa fille Ogive au roi de France Charles le Simple. Voilà à peu près tout ce que l'on sait de son règne.

La numismatique de cette époque est connue surtout par la célèbre trouvaille de Cuerdale, village du Lancashire. En 1840, des ouvriers qui travaillaient à la réfection d'une digue mirent la main sur un trésor. C'était des lingots d'argent, des bijoux et un stock d'environ sept mille monnaies. On y trouva entre autres trente et une monnaies arabes, mille quarante-sept continentales, pour la plupart des carolingiennes allant de Louis le Débonnaire à Raoul, neuf cent dix-neuf deniers d'Alfred le Grand, cinquante et un d'Édouard l'Ancien,

mille huit cent quinze de saint Edmond, roi d'Estanglie, deux mille cinq cent trente-quatre de Canut, roi de Northumbrie, etc.¹

La date extrême de l'enfouissement nous est donnée par la mort de Raoul en 936, de sorte que nous avons une bonne idée de la circulation monétaire en Angleterre au début du x^e siècle.

Les pièces du roi Édouard sont des deniers à large flan, portant à l'avers le buste et le nom du roi ou simplement une petite croix au centre. Au revers, le nom du monétaire en deux lignes. Un seul denier porte un nom d'atelier : *Bath*.

Toutes ces pièces, à l'exception de quelques rares oboles et des monnaies arabes, sont des deniers d'argent. Dans cet énorme trésor, il ne s'est pas rencontré une seule monnaie d'or. On comprend maintenant pourquoi quelques numismatistes anglais ont fait des réserves en voyant arriver de Suisse cette pièce imprévue.

On sait d'autre part que la collection royale de Stockholm est extrêmement riche en monnaies anglaises, ce qui s'explique par le tribut que durent payer aux Danois plusieurs rois du pays anglais au x^e siècle.

En 1881 cette collection possédait dix mille quatre cent cinquante-huit monnaies anglaises², allant d'Édouard I^{er} à Harold III (1066). M. Emil Hildebrand évaluait, à ce moment, à vingt-deux mille celles qui ont été trouvées dans l'ensemble du pays (Suède et Norvège). Il est bien probable que ce chiffre dépasse aujourd'hui trente mille. Je me suis informé auprès des conservateurs. La réponse tenait en deux lignes. Il ne s'est pas trouvé dans tout le pays un seul denier d'or.

Le denier de Lutry n'est pourtant pas la seule pièce d'or frappée en Angleterre pendant la période saxonne.

¹ Engel et Serrure. *Traité de numismatique du moyen âge*, I, 314.

² Emil Hildebrand. *Anglosachsische Mint*, p. V de l'introduction.

Nous laisserons de côté les sous d'or et les tiers de sous qui appartiennent au monnayage mérovingien. Pour l'époque carolingienne, la liste en a été dressée par R. L. Kenyon¹. Cette liste n'est pas longue. Il nous faut la reproduire ici pour avoir sous les yeux les éléments du problème.

1. (Kenyon 43.) La plus ancienne pièce est à peine une pièce anglaise. C'est un *dinar* arabe acquis à Rome par le duc de Blacas. Il se trouvait encore récemment dans la collection Carlyon-Britton, dispersée aux enchères en novembre 1913². La date est donnée par la légende circulaire en caractères couphiques : « Au nom de Dieu cette pièce a été frappée en l'année 157 » (de l'Hégire), ce qui donne la date 774. L'intérêt de cette pièce réside dans le fait qu'elle porte surfrappée en deux lignes au centre l'inscription : *OFFA REX*. Offa est un personnage connu. Il est roi de Mercie de 757 à 794. M. Adrien de Longpérier a supposé que c'est une copie d'un dinar authentique faite en Angleterre par un orfèvre anglais ignorant la langue arabe. Nous verrons plus loin qu'elle suggère une explication intéressante du monnayage d'or de ce roi, dont elle est le seul spécimen connu. D'après son poids ce serait un *mancus* valant trente pence.

2. (Kenyon 44.) Mancus de l'archevêque Vigmund d'York (831-854).

† **VIGMVND AREP** Légende circulaire. Buste tonsuré de face.

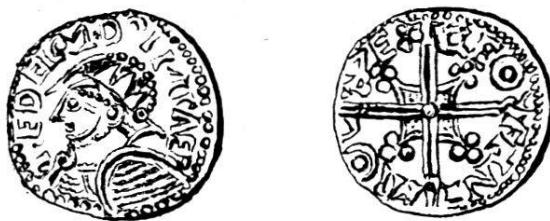
¶. **MVNVS DIVINVVM** Croix au centre d'une couronne.

¹ R. L. Kenyon. *The gold coins of England*, p. 11-13.

² Adjugée au prix de liv. st. 215.

De chaque côté du cou un trou. Le Musée britannique possède un *mancus* de Louis le Débonnaire trouvé en Écosse dont le revers est de même type. Il est aussi percé de deux trous dans les mêmes conditions. Le lieu de découverte n'est pas connu, mais l'authenticité de la pièce ne paraît pas douteuse.

3. (Kenyon 15.) Denier d'Æthelræd II, roi de Wessex (978-1016), demi-frère d'Édouard II le Martyr et son successeur (fig. 2).



¶ AETHELRÆR REX ANGL.¹ Buste à gauche cuirassé et casqué.

R. ¶ LEOFWINE MO LAEWE. Croix évidée coupant la légende posée sur un losange bouleté aux pointes.

Cette pièce, trouvée à Hellingly en 1808, est aujourd'hui dans les collections du British Museum. Hellingly est à treize milles de la ville de Lewes où elle a été frappée. C'est une épreuve en or d'un denier en argent reproduit par Hawkins (203)². Elle présente des traces d'usure et, quoique non perforée, paraît avoir été portée comme bijou.

4. (Kenyon 16.) Denier d'Édouard le Confesseur (1041-1066), fils d'Æthelræd II (fig. 3). Elevé en Normandie, il fut rappelé en Angleterre à la mort du roi danois Harlhacnut.

¹ Cette légende ne semble pas pouvoir être lue sur la pièce dessinée ci-dessus, et le dessin ne se retrouve pas non plus sous le n° 203 de l'ouvrage cité de Hawkins. (Réd.)

² Hawkins. *Silver coins of England*.



‡ EDWERTD REX. Buste du roi à gauche avec le sceptre devant lui.

R. ‡ LUFINC ON WAERINC. Croix en ailes de moulin.

Cette pièce est une épreuve en or d'un denier en argent reproduit par Hawkins (219). Son lieu d'origine est inconnu. Elle a été acquise à Birmingham par un collectionneur, H. Spurrier. Kenyon n'indique pas où elle se trouvait lors de la publication de son livre. Lufinc est le nom du monétaire. Wærinc est identifié avec Warwick, lieu de frappe.

C'est avec ces maigres éléments, avec ces quatre monnaies d'or, auxquelles vient s'ajouter le penny de Lutry, qu'il nous faut aborder maintenant le difficile problème de la destination de ces pièces. Il est bien évident à première vue que les deux premières, qui sont beaucoup plus anciennes, et les trois dernières qui appartiennent aux X^e et XI^e siècles, forment deux groupes distincts que nous ne devons pas confondre.

Le *dinar* arabe surfrappé par Offa ne comporte, à mon avis, qu'une explication, c'est que le roi de Mercie, n'ayant pas à sa disposition d'espèces d'or indigènes, a utilisé les pièces d'or étrangères qui arrivaient dans son pays par le commerce, ou les a fait imiter par ses monétaires, ce qui pratiquement revient au même. Mais dans quelle intention ? La réponse est fournie par M. Kenyon¹. « Le roi Offa, écrit-il, s'était engagé à

¹ Ouvrage cité, page 12.

« verser au pape, en accomplissement d'un vœu, 365 *man-*
« *cuses* d'or chaque année... Cette pièce est unique, et il
« est très improbable qu'il en ait été frappé un grand
« nombre. Si ce tribut a été payé réellement, il était pro-
« bablement remis en monnaies étrangères et un petit
« nombre de pièces de ce genre auront été frappées pour
« parer à un déficit d'or qui se sera produit une année. »

M. L. Forrer¹, reprenant à son compte l'idée de Kenyon, y ajoute quelques précisions. Il cite une lettre du pape Léon III (795-816), dans laquelle est mentionné le fait que le tribut de Saint-Pierre fut institué, pour le royaume de Mercie, par Offa en 787, en reconnaissance de ce que le pape Adrien I^{er} avait accepté son plan pour la division de la province de Canterbury et l'établissement d'un nouvel archevêché à Lichfield.

On aura déjà remarqué que cette rare pièce fut acquise à Rome par le duc de Blacas. Sa présence dans la ville des papes s'explique tout naturellement si elle a fait partie du tribut de Saint-Pierre.

L'origine de la pièce de l'archevêque Vigmund d'York (831-854), postérieure d'au moins cinquante ans, est un peu plus difficile à expliquer. On a déjà noté que le revers est une copie directe du sou d'or de Louis le Débonnaire. La légende **MVNVS DIVINVM** prête à discussion. Est-ce simplement une vague formule religieuse comme on en trouve en abondance sur des pièces plus tardives ? Je ne le crois pas. Elle serait tout à fait isolée à cette époque et n'aurait aucun équivalent parmi les innombrables deniers du temps².

Si cette formule a un sens précis, elle peut s'interpréter dans le sens passif ou dans le sens actif : présent de Dieu ou présent à Dieu. La seconde interprétation

¹ L. Forrer. *Le denier de Saint-Pierre en Angleterre*. Br. in-8°, Milan 1909. Je saisiss cette occasion de remercier M. L. Forrer de l'obligeance avec laquelle il m'a fourni les livres et les documents nécessaires.

² Sauf la légende : *Christiana Religio* des deniers de Charlemagne.

est de beaucoup la plus vraisemblable. Ces pièces étaient frappées en petit nombre en vue de donations pieuses, sinon par le roi, du moins avec son autorisation.

Lorsque ce travail fut présenté à la Société suisse de numismatique réunie à Locarno en septembre 1913, M. Bordeaux, président honoraire de la Société française de numismatique, rappela qu'il avait publié jadis le premier sou d'or connu de Louis le Débonnaire. Cette pièce parut suspecte. Il avait pu prouver qu'un certain nombre de chartes précaroliennes spécifiaient l'obligation de payer annuellement un sou d'or de redevance. Comme les sous d'or n'existaient plus au IX^e siècle, pour s'en tenir à la lettre de l'engagement, on en faisait confectionner un par un orfèvre.

Ces pièces équivalaient à 40 deniers d'argent comme les très rares sous d'or frappés par Charlemagne à Uzès (Gard). Chose curieuse, ces monnaies donnaient lieu à de graves abus. En 813, un an avant la mort du roi, le concile de Reims demande : « que le seigneur « roi, conformément au règlement du seigneur Pépin « d'heureuse mémoire daigne interdire le cours des sous, « qui, d'après la loi, valent quarante deniers ; cette mon- « naie est en effet le prétexte de nombreux parjures et « faux témoignages¹. »

Il est probable que la valeur légale de ces pièces était contestée, comme trop élevée, et donnait lieu à des difficultés dans les paiements contractuels.

La pièce de Vigmund, d'après son poids (68 grains), pouvait être un *mancus* de 30 deniers valant dix deniers de moins que les sous d'or carolingiens. Il n'est pas probable qu'elle ait jamais circulé comme une espèce légale. Ce serait, suivant M. Kenyon, plutôt une médaille qu'une monnaie. Le terme de médaille est impropre

¹ Engel et Serrure. *Traité de numismatique*, I, 221.

pour l'époque. Substituons-lui celui de bijou. Les deux trous percés dans la légende, des deux côtés du cou, juste à mi-hauteur, semblent indiquer qu'elle a été portée comme telle. Mais pourquoi deux trous ? Quand une pièce d'or doit être passée au fil d'un collier, il suffit d'un trou en haut. On peut supposer qu'elle était reliée par deux maillons à d'autres pièces ou à d'autres ornements et faisait partie d'un bracelet. Ce serait alors un présent de l'archevêque à un bienfaiteur ou plutôt à une bienfaitrice de l'Église.

L'archevêque Vigmund meurt en 854. L'année suivante, selon le travail déjà cité de M. L. Forrer, le roi de Wessex Ethelwulf établit dans ses États le denier de Saint-Pierre. D'après William de Malmesbury, ce roi l'aurait institué en 855, au cours d'une visite à Rome, en retour de la réception honorable qui aurait été accordée précédemment à son fils Alfred par Léon IV...

La taxe fut décrétée après le retour d'Ethelwulf en Angleterre et ordonna la remise annuelle de trois cents *mancuses* à Rome, dont le pape devait recevoir un tiers, tandis que le reste avait à être partagé également entre les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul dans le but de fournir des cierges pour la veille de Pâques.

Il est singulier qu'aucun de ces *mancuses* ne se soit retrouvé et l'on peut en conclure qu'ils représentent une valeur en deniers d'argent plutôt que des monnaies d'or. Un petit fait vient confirmer cette hypothèse. En 1893, fut trouvé dans l'*atrium Vestæ*, à Rome, un trésor contenant huit cent trente monnaies anglaises d'Alfred le Grand, d'Édouard l'Ancien, d'Æthelstan et d'Edmond, soit entre les limites de 871-946. Il ne s'y trouvait aucun penny d'or et aucun *mancus*¹.

M. L. Forrer admet que les trois deniers d'or du second groupe ont eu même destination. Cela résulte

¹ L. Forrer. *Ibid.*, p. 2.

clairement d'une lettre qu'il m'adressait le 23 septembre 1913 : « Mon petit travail ci-inclus sur le Denier de Saint-« Pierre en Angleterre répond à votre demande de ren-« seignements sur les *Offering Pennies*.

Ce terme que l'on peut traduire par « deniers à offrir », je l'avais emprunté à une lettre de M. Brooke, conservateur du British Museum¹. Je lui avais demandé s'il y avait des exemples d'essais monétaires à cette époque. Il me répondit. « It does not seem likely that « *patterns* would have been struck in gold at that period². » Il est certain que, d'une manière générale, on ne connaît pas d'essais monétaires avant les piedforts de Philippe le Bel au XIV^e siècle. Toutefois je relève dans l'ouvrage cité plus haut d'Emil Hildebrand (pl. 6) un denier de Canut non cisallé qui est une véritable *klippe*. Quant à la destination des pennies d'or, M. Brooke s'exprimait ainsi : « The object of the coins is supposed « to be for use of *offering pennies* as those supported « by the *munus divinum* coin of archbishop Wigmund of « York and similar pieces of Louis le Pieux » (le Débonnaire)³. J'ai peine à admettre, je l'avoue, cette assimilation des trois deniers d'or d'Édouard l'Ancien, d'Æthelræd II et d'Édouard le Confesseur avec la pièce de Vigmund et celles de Louis le Débonnaire. La première (en date) est une pièce autonome, pour ainsi dire, qui a été créée pour elle-même, avec un droit original et un revers copié, tandis que les trois autres ont un caractère commun, sur lequel il faut insister, celui d'être *des épreuves en or de deniers d'argent*. Le fait est prouvé pour les deniers d'Æthelræd II et d'Édouard le Confesseur ; il est très vraisemblable pour celui d'Édouard l'Ancien.

¹ 26 août 1913.

² Il ne paraît pas probable qu'il ait été frappé des essais en or à cette époque.

³ La destination de ces deniers est supposée être celle de « deniers à offrir » comme la pièce avec *munus divinum* de l'archevêque Wigmund de York et comme des pièces similaires de Louis le Débonnaire.

De plus, on peut reprocher à ce terme de « deniers à offrir » d'être bien vague. A offrir par qui ? Par le souverain ou par le monétaire ? A offrir à qui ? A des personnages officiels ou à des particuliers ? Voyons si nous ne pouvons pas arriver à quelque chose de plus précis.

Nous ne savons malheureusement pas grand chose de la législation monétaire du temps. Cependant nous avons un texte de loi qui se rapporte à Æthelstan II (925-941), fils et successeur d'Édouard l'Ancien¹.

Placuit nobis ut moneta sit in toto regni imperio et nullus monetet extra portum. Si monetarius reus fuerit, amputetur ei manus et ponatur super monetæ fabricam. Si inculpatio sit et se purgare velit, eat ad ferrum calidum et adlegiet manum ad canrafam, quod non falsum fecit. Si in ordalio reus fuerit, fiat quod supra dictum est. In Cantuaria sint octo monetarii; regis quatuor; episcopi tres; abbatis unus. In Ronchestria tres; regis duo, episcopi unus. In Londonis octo. In Wintonia sex. In Lewes duo. In Hastingecestra unus. In Sceafisbury duo. In Exonia duo. Et in aliis burgis.

Tout n'est pas clair dans ce texte. Ce qui ressort néanmoins, c'est qu'il y a eu des abus et que le roi veut y remédier. Il veut que la monnaie soit dans l'entièrre dépendance du souverain (*in toto regni imperio*) et qu'il ne se fasse de monnaie que dans les ateliers royaux ou concédés à des dignitaires ecclésiastiques. Ces derniers sont spécifiés. Les autres ne sont énumérés qu'en partie et inclus à la fin dans la formule générale : « et dans les autres bourgs ». Ce qui frappe, c'est que ces monétaires sont très nombreux : huit à Canterbury, huit à Londres, six à Winchester.

¹ Engel et Serrure. *Traité de numismatique*, I, 323.

Les bénéfices devaient être singulièrement réduits par la concurrence, et les monétaires, dans ces conditions, ne pouvaient pas être de bien gros personnages. S'ils faisaient des cadeaux d'une valeur appréciable, comme des deniers d'or, ce ne pouvait être qu'aux chefs dont ils dépendaient, rois, évêques ou abbés, et alors, je suppose que ces épreuves d'or étaient plutôt une *captatio benevolentiae* en vue du renouvellement d'une concession qu'un véritable présent. C'est dans ces limites, me semble-t-il, que l'on peut admettre le terme de « offering pennies ». Que ces pièces extraordinaires aient été ensuite employées comme objets d'ornement, serties en broches, montées en bagues, enfilées à des colliers, cela n'a rien que de vraisemblable, puisque ce n'étaient pas de véritables monnaies et qu'elles n'avaient aucun cours légal.

Peut-être quelqu'un se demandera-t-il comment le denier d'or d'Édouard l'Ancien est venu s'égarter à Lutry. Il suffit de rappeler que notre pays était le chemin habituel des pèlerins anglais se rendant à Rome. Ils suivaient le Rhin jusqu'à Bâle, longeaient le Jura jusqu'à Orbe et de là se dirigeaient vers le Valais et le mont Jouve (Grand Saint-Bernard). Plus d'un a dû loger dans les hôtelleries de Lutry. Celui qui a perdu ce penny d'or était probablement un opulent personnage.

A. DE MOLIN.
